

DÉPARTEMENT
ESSONNE
CANTON
ARPAJON
COMMUNE
ÉGLY

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

N° 2023-AG-078

Liberté - Égalité – Fraternité

ARRETÉ DU MAIRE

**PORTANT AUTORISATION TEMPORAIRE DE CIRCULER
AUX VÉHICULES D'UN TONNAGE SUPÉRIEUR OU ÉGAL A 3'5
CHEMIN DES RUELLES**

Le Maire d'ÉGLY,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, et les textes qui l'ont complétée ou modifiée,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6,

VU le Code de la Route et notamment l'article L.411-1

VU le Code de la Voirie Routière,

VU le Code Pénal et notamment l'article R.610-5,

VU l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (4^{ème} partie) approuvée par arrêté du 7 juin 1977,

VU l'arrêté municipal du 11 Février 1976, portant interdiction de circulation des véhicules d'un tonnage supérieur à 3t5 chemin des Ruelles,

CONSIDÉRANT que la livraison de matériel pour des travaux de confortement au 7 chemin des Ruelles doit avoir lieu le mardi 3 octobre 2023, par la société SYMA. sise 28 rue de la République à LYON (69002),

CONSIDÉRANT que pour permettre la bonne exécution de ladite livraison, il est nécessaire de déroger l'arrêté municipal susvisé et d'**autoriser les véhicules de 3 tonnes 5 et plus, à circuler chemin des Ruelles et l'allée des Joncs,**

ARRÊTE :

ARTICLE 1° - Le mardi 3 octobre, la circulation sera temporairement autorisée aux véhicules d'un tonnage supérieur ou égal à 3 tonnes **chemin des Ruelles ainsi que l'allée des Joncs.**

ARTICLE 2° - Monsieur le Maire d'Égly et Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Égly sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Égly
- Monsieur le Directeur de la Société SYMA. sise 28 rue de la République à LYON (69002)

Certifié exécutoire compte tenu
de la Publication le 2 octobre 2023

Fait à Égly, le 29 septembre 2023

Le Maire d'Égly

Le Maire d'Égly



Édouard MATT



Édouard MATT